

# Réforme

---

# de la formation préqualifiante

---

Conférence de presse

29 avril 2026

# | Décision du Conseil d'Etat

| Adoption du nouveau règlement de la formation préqualifiante.

| Abrogation du règlement du centre de formation pré-professionnelle, du 29 juin 2016 (RCFPP, C 1 10.49).

# Contexte de la réforme - 1

Qui ? Pourquoi ?

## Environ 1 500

**jeunes concernés chaque année**

Âgés de 15 à 18 ans, ayant terminé le cycle d'orientation et ne pouvant pas accéder directement à une formation certifiante ou déjà en formation à l'enseignement secondaire II.

Ils sont pris en charge dans le cadre de la formation préqualifiante du secondaire II.

### Ce que la FO18 a permis

Depuis 2018, la formation obligatoire jusqu'à 18 ans a réduit le décrochage des mineurs de 4,7% à 0,2%. Un acquis que la réforme préserve et consolide.

### Le problème résiduel

Genève affiche un taux de certification de 84,7% pour les jeunes jusqu'à 25 ans — loin de l'objectif de 95% fixé par la Confédération et les cantons.

Et 8,6% des jeunes de plus de 18 ans quittent encore sans premier diplôme.

# Contexte de la réforme - 2

## Faiblesses structurelles identifiées

1

### Manque de lisibilité

Mesures de suivi scolaires et éducatives fragmentées, réparties entre différents services et établissements. Difficile à comprendre pour les jeunes, les familles et les partenaires.

2

### Suivi inéquitable

L'accompagnement des élèves en situation de fragilité est inégal, là où une organisation différente permettrait d'en accompagner davantage vers un premier titre.

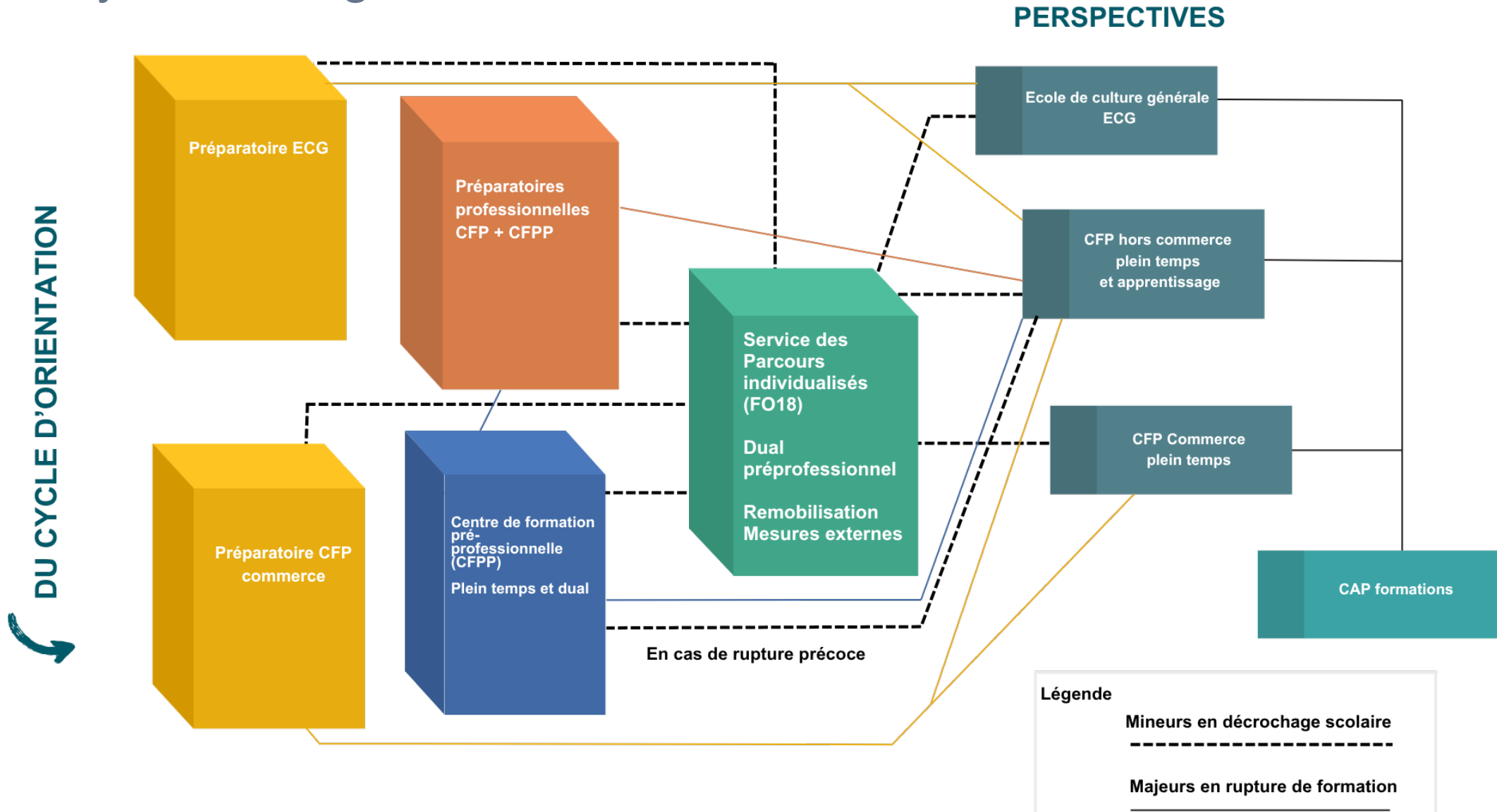
3

### Défaut de coordination

Organisation cloisonnée entre acteurs — cycle d'orientation, secondaire II, OFPC, partenaires externes — sans regard global sur le parcours de chaque jeune.

# La formation préqualifiante actuelle

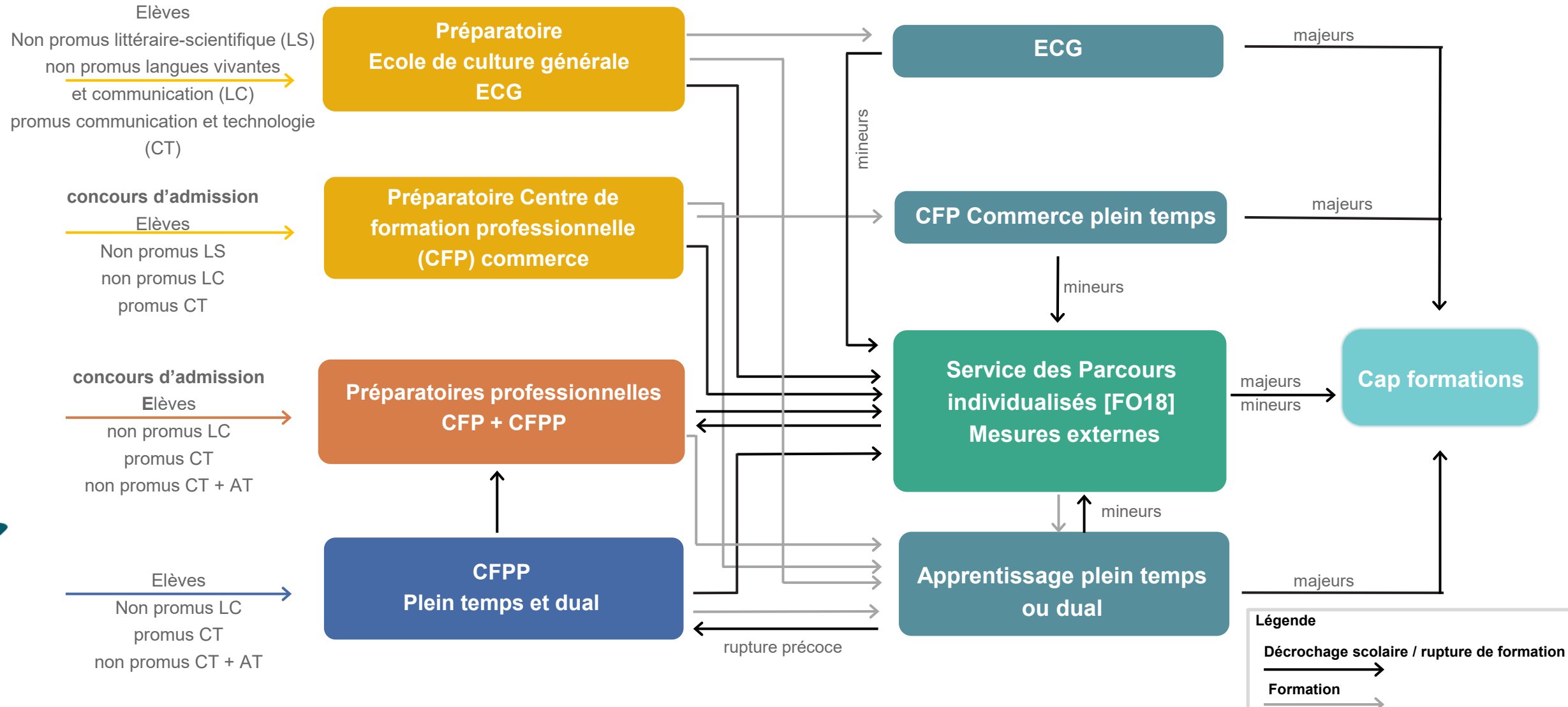
Un système fragmenté



# La formation préqualifiante actuelle

## Un système fragmenté

DU CYCLE D'ORIENTATION



# La future formation préqualifiante

## Un système lisible et modulable

DU CYCLE D'ORIENTATION  
+ ÉLÈVES EN DÉCROCHAGE SCOLAIRE

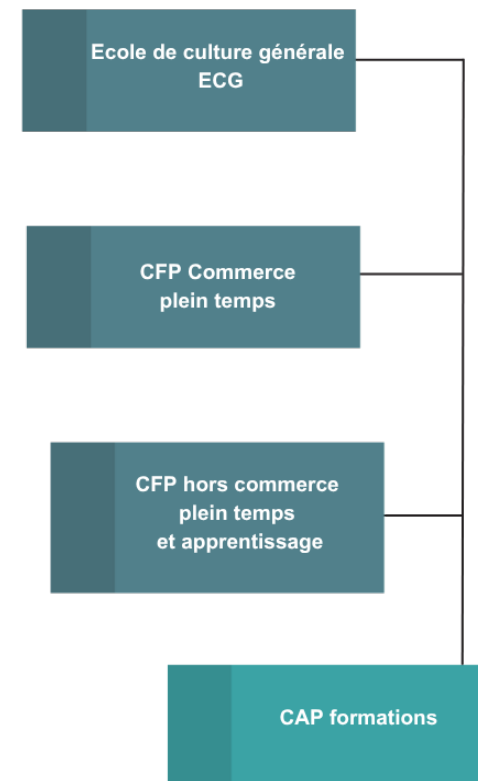


Tronc commun dispensé selon le domicile de l'élève, sauf pour l'option D.

Chaque option peut faire l'objet d'un changement au semestre en fonction de l'avancement du projet de formation.

### PERSPECTIVES

accessibles après réussite du tronc commun, pour toutes les options



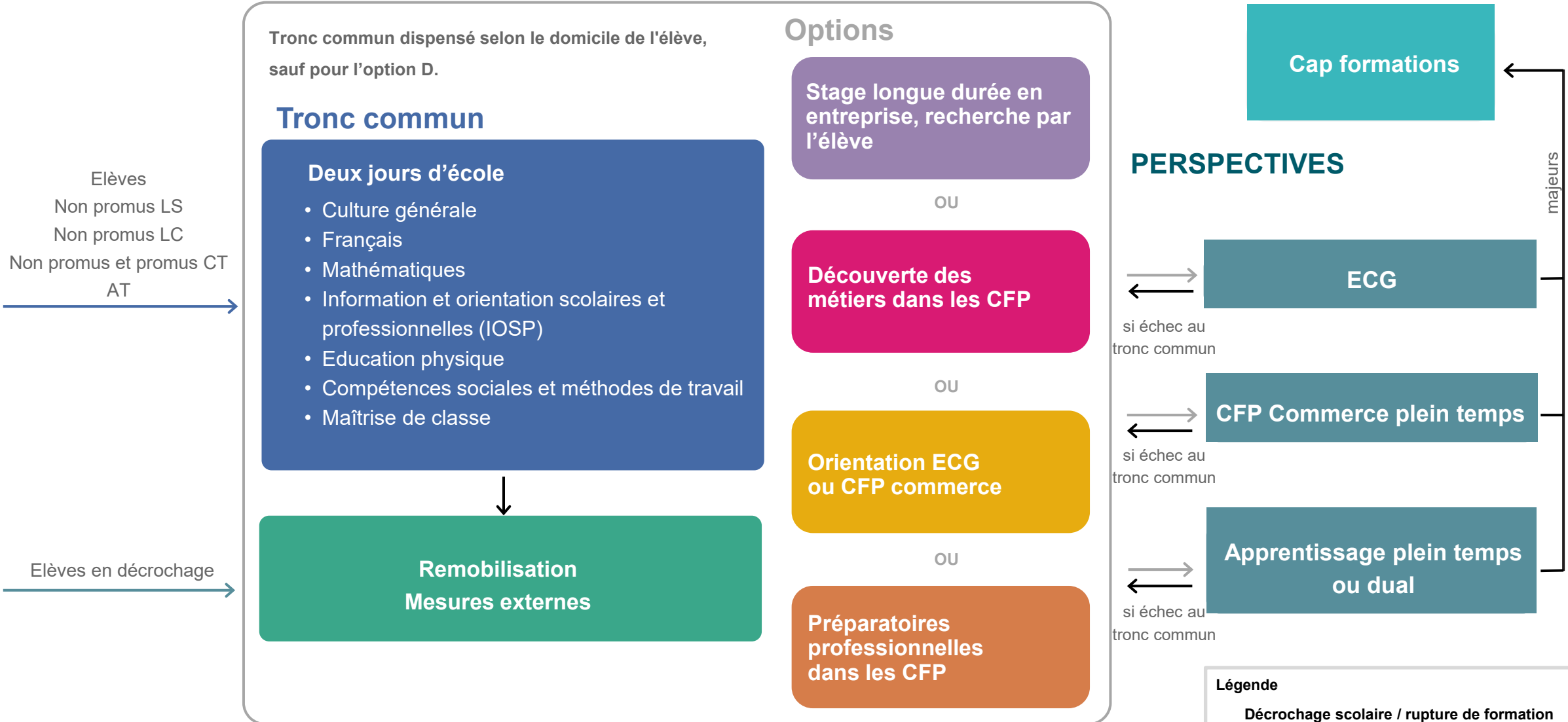
#### Légende

Majeurs en rupture de formation

# La future formation préqualifiante

## Un système lisible et modulable

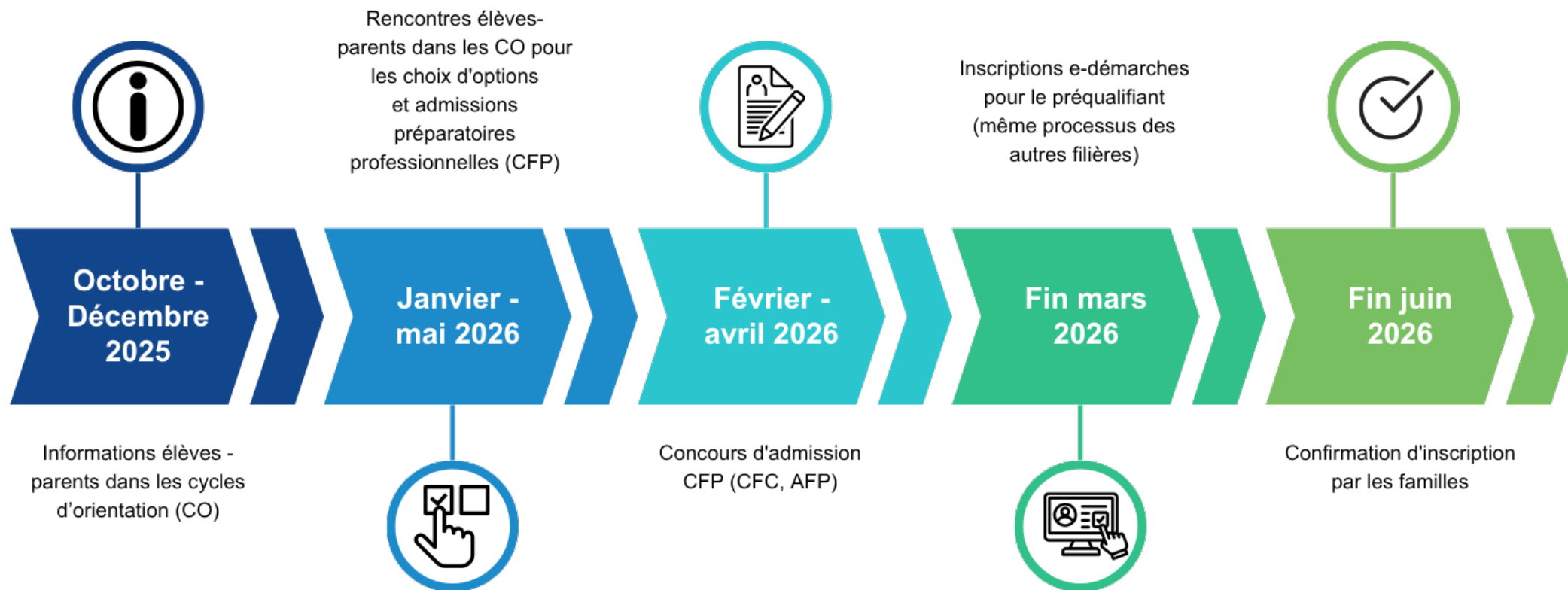
DU CYCLE D'ORIENTATION



Chaque option peut faire l'objet d'un changement au semestre en fonction de l'avancement du projet de formation.

# Processus d'inscription

## Accompagnement des familles



# Les options de la formation préqualifiante

## Critères d'attribution

### Dimension scolaire évaluée en cas de nombre d'inscriptions supérieur au nombre de places

#### **Projet de formation**

La clarté du projet de l'élève, sa capacité à se projeter et à construire progressivement un parcours réaliste en lien avec ses intérêts et ses compétences.

#### **Assiduité et motivation**

La régularité de la présence, la ponctualité et l'engagement dans la scolarité — des indicateurs permettant de détecter précocement un risque de décrochage.

#### **Capacités scolaires et d'apprentissage**

Le niveau de maîtrise dans les disciplines principales, l'autonomie, la rigueur et la persévérance en tenant compte des progrès, pas uniquement du niveau actuel.

#### **Comportement en école / insertion scolaire**

Le respect du cadre, les relations avec les pairs et le corps enseignant, la capacité d'autorégulation et de collaboration dans la vie de classe.

# La future formation préqualifiante

## Un nouveau service de pilotage

Suite à l'adoption du nouveau règlement, le service de la formation préqualifiante sera mis sur pied dès la rentrée 2026. Il assurera la cohérence des parcours et la coordination entre tous les acteurs.

### **Cohérence du parcours de l'élève**

Un regard global sur chaque jeune, quel que soit l'établissement de scolarité.

### **Détection précoce**

Les signaux de fragilité sont repérés plus tôt. L'accompagnement nécessaire est mis en place.

### **Décloisonnement des acteurs**

CO, secondaire II, OFPC et partenaires externes travaillent dans une logique coordonnée plutôt que cloisonnée.

### **Flexibilité opérationnelle**

Pilotage centralisé, mais organisation pédagogique décentralisée dans les établissements.

# Conséquences organisationnelles - 1

## Réorganisations nécessaires

### Fermeture du Service des parcours individualisés

La mise en œuvre de la réforme prévoit la fermeture du service des parcours individualisés à la rentrée 2026. Les élèves mineurs en décrochage scolaire seront pris en charge directement au sein des établissements certifiants (ECG et centres de formation professionnelle) dans le cadre de la nouvelle formation préqualifiante.

Cette évolution leur garantit un ancrage dans des lieux de formation tournés vers la certification.

### Élargissement des préparatoires professionnelles

Les classes préparatoires, jusqu'ici rattachées au centre de formation préprofessionnelle (CFPP), rejoignent les centres de formation professionnelle (CFP).

Cette intégration permet aux élèves d'être au plus près des filières certifiantes vers lesquelles ils se destinent favorisant leur immersion dans un environnement scolaire et professionnel, ainsi qu'une transition plus fluide.

L'objectif est clair : entrer en formation certifiante plus rapidement et s'y maintenir.

# Conséquences organisationnelles -2

## Fermeture de l'établissement Lullin

### Un modèle qui a atteint ses limites

Créé en 2014, avant la mise en place de la FO18, l'établissement Lullin repose sur un modèle centralisé en un lieu unique. Sa capacité d'accueil est de 25 élèves en risque de rupture ou en décrochage scolaire, à temps partiel, pour un accompagnement de 13 semaines renouvelables une fois.

Face aux besoins actuels, ce format ne permet plus de répondre au grand nombre de jeunes qui nécessitent un soutien.

L'analyse approfondie menée dans le cadre de la réforme a conduit à la décision de fermer Lullin à l'issue de l'année scolaire 2025–2026.

# Conséquences organisationnelles - 3

## Fermeture de l'établissement Lullin

### Ce qui change pour les jeunes

L'accompagnement des élèves en situation de fragilité sera renforcé directement dans leur propre établissement, par des équipes pluriprofessionnelles déjà présentes depuis la FO18.

Pour les élèves en décrochage scolaire, le Parcours Remobilisation au Collège Rousseau — jusqu'ici rattaché au service des Parcours individualisés — assurera la continuité du suivi. Intégré au nouveau Service de la formation préqualifiante, il maintient un encadrement individualisé dans des classes à faible effectif, avec pour objectif de permettre à ces jeunes de se raccrocher à leur filière certifiante et d'y rester.

Résultat : un accompagnement plus proche, plus précoce et accessible à un plus grand nombre de jeunes.

# Une réforme au service des jeunes

## Synthèse

Un système plus simple, lisible et modulaire remplaçant la fragmentation actuelle.

Des parcours adaptés au projet de chaque élève, modulable au semestre.

Un pilotage centralisé pour une détection du décrochage plus précoce et une meilleure coordination du suivi.

Entrée en vigueur à la rentrée scolaire 2026–2027.

# Supports de communication

Informations sur la formation préqualifiante disponibles sur la page suivante

<https://edu.ge.ch/qr/iyd>



# Merci de votre attention